



AVIS PUBLIC

BUDGET 2021

PRENEZ AVIS que, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le budget de la Ville de Rimouski pour l'exercice financier 2021 sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à cette fin le **LUNDI 7 décembre 2020, à 20 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT.

La greffière,

Monique Sénéchal